



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE PORTANT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Article 2313-1 du CGCT) – CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

Contexte

Le résultat de l'exercice 2022 témoigne d'une gestion rigoureuse des crédits dans un contexte d'augmentation progressive du niveau d'inflation.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent en 2022 à environ 5,4 millions d'euros (+ 2,2% par rapport à 2021). On peut noter les éléments suivants :
 - o les charges à caractère général sont quasiment équivalentes à celles réalisées en 2021 (+ 1%) ;
 - o les charges de personnel ont progressé de 4%, incluant des revalorisations liées aux évolutions du SMIC (+ 5,56 %) et de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet.
- **Les recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à environ 6,3 millions d'euros (+ 4,4%). Cette augmentation est principalement due à une évolution positive de la ressource fiscale de plus de 5%.

Cette gestion permet de dégager, sur les opérations de l'exercice, un excédent de fonctionnement (hors report de l'année précédente) d'environ 650 000 €.

Le détail de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 422 734 € pour des crédits ouverts à hauteur de 5 733 055 € soit 5,41 % en deçà des prévisions selon le détail ci-dessous :

- | | |
|--|----------|
| - charges à caractère général : | - 10,7 % |
| - charges de personnel : | 0 % |
| - autres charges de gestion courante : | - 15,1 % |
| - charges financières : | - 2 % |

Les charges de personnel se sont élevées à 4 000 555 € pour un effectif au 31 décembre de 133 agents (à temps complet et non complet).

L'état du personnel figure en annexe C1.1 du document budgétaire.

Ventilation des dépenses de fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
011	Charges à caractère général (achats, services extérieurs)	1 215 627€
012	Charges de personnel	4 000 555€
014	Atténuations de produits (versements de fiscalité, attributions de compensation)	784 311€
65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, cotisations aux organismes de regroupement et autres, subventions, ...)	314 230€
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	44 490€
67	Charges exceptionnelles (écritures relatives aux cessions d'immobilisations)	156 518€
042	Opérations d'ordre/transferts entre sections (amortissements, provisions)	289 374€
Total		6 805 105€

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint 6 366 921 € pour des crédits ouverts à hauteur de 6 130 489 € soit un excédent global de 3,9 % par rapport aux prévisions, réparti comme suit :

- produit des services - 12,1 %
- impôts et taxes + 5,9 %
- dotations et participations - 0,9 %
(Etat, autres organismes)
- autres produits de gestion courante : + 182,2 %
- atténuations de charges + 92,2 %
(remboursements sur rémunérations)

Ventilation des recettes de fonctionnement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
013	Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations)	153 723€
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	474 533€
73	Impôts et taxes	5 188 675€
74	Dotations et participations (DGF, CAF, autres collectivités, ...)	1 448 923€
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	36 688€
76	Produits financiers	15€
77	Produits exceptionnels (produit de cessions d'immobilisations)	157 361€
002	Excédent reporté de l'exercice antérieur	754 779€
Total		8 214 697€

L'exercice 2022 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 1 409 592€.

L'épargne brute dégagée sur l'exercice s'établit à 944 187€ (137 €/habitant).

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées ont atteint, en 2022, 1 849 487€.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 1 752 053€, 328 442€ restent à réaliser (sommes engagées non mandatées au 31 décembre).

Les dépenses d'équipement par habitant atteignent 254€ (hors restes à réaliser) contre 120€ en 2021. La moyenne des quatre années précédentes incluant la réhabilitation du domaine de Bocaud et du cœur de ville, s'établit à 322€.

Le document budgétaire retrace, à titre indicatif, les dépenses d'équipement par opération.

L'encours de la dette est de 1 646 209 € au 31 décembre 2022. La dette par habitant est égale à 238€ (253€ fin 2021). La moyenne nationale des collectivités de même strate démographique (données 2021) est de 775€/habitant.

Ventilation des dépenses d'investissement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
16	Remboursement d'emprunts en capital	97 434€
20	Immobilisations incorporelles (logiciels, licences informatiques)	29 420€
204	Subventions d'équipement (fonds de concours)	214 120€
21	Immobilisations corporelles (matériel, mobilier, travaux)	1 493 989€
23	Immobilisations en cours	14 524€
Total		1 849 487€

Les recettes d'investissement ont représenté en 2022 la somme de 2 510 456€.

Les recettes réelles de l'exercice (1 605 262€) sont essentiellement composées :

- de subventions à hauteur de 355 770€ (83 113€ restent à réaliser) ;
- des compensations de TVA sur investissements (FCTVA) pour 68 055€ ;
- du reversement par Montpellier Méditerranée Métropole d'une fraction de taxe d'aménagement s'élevant à 274 792€ (9 830€ restent à réaliser)
- d'une affectation de la section de fonctionnement de 899 079€

Ventilation des recettes d'investissement (par chapitres)

Chapitre	Intitulé	Réalisations
10	Dotations, FCTVA, taxe d'aménagement, affectation du résultat N-1	1 241 926€
13	Subventions d'investissement	355 770€
16	Ajustement sur remboursement d'emprunt	727€
19	Plus-values sur cessions d'immobilisations	131 465€
21	Immobilisations corporelles	30 337€
040	Amortissement des immobilisations	288 026€
001	Excédent reporté de l'exercice antérieur	462 205€
Total		2 510 456€

Le résultat définitif de la section d'investissement après intégration des restes à réaliser présente un solde d'exécution positif de 425 469€.